

## Lettre de cadrage 2017-2018 du chapitre

### OUVERTURE CULTURELLE

Les formations proposées dans le cadre du chapitre OUV s'inscrivent pleinement dans la réforme du système éducatif qu'implique la loi d'orientation de 2013 ainsi que dans sa déclinaison dans le projet académique 2016-2019.

L'axe 3 du projet académique *Développer la coopération dans l'école et avec les partenaires* correspond à l'esprit des stages *ouverture culturelle* conçus en partenariat avec les structures culturelles partenaires du territoire académique.

Les quatre parcours, en particulier le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) mettent en valeur la nécessaire continuité dans les apprentissages. Ils impliquent une volonté de décloisonnement qui passe par une coopération renforcée entre l'École et ses partenaires.

Le levier 1 de l'axe 3, *Mobiliser une large collaboration éducative, pédagogique et administrative* et le levier 2, *Coopérer plus étroitement avec les partenaires de l'École* s'inscrivent dans la dynamique du comité stratégique mis en place depuis janvier 2014, dans l'académie de Créteil, et dont les quatre priorités sont l'éducation prioritaire, la voie professionnelle, les zones rurales, et désormais les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Dans le pilotage partagé du PEAC, il existe un volet de formation ouvert à l'ensemble des partenaires (journées interprofessionnelles, PREAC) Il reste que dans le domaine des formations construites avec les partenaires culturels et leurs tutelles, c'est à l'académie qu'est reconnue, par l'ensemble des partenaires, la responsabilité d'une offre de formation à la hauteur des enjeux collectifs. Elle se décline entre les stages OUV, la formation des personnels d'encadrement, un accompagnement au plus près des besoins des établissements et la mise à disposition des ressources des partenaires. Elle se complète par une offre numérique dont une partie est en lien avec les stages.

Les unités de commande du chapitre OUV définissent des besoins de formation correspondant aux trois champs d'action indissociables qui constituent les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : des rencontres avec des artistes et des œuvres, des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques et des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique. Elles pourront s'adresser à des publics spécifiques et s'adapter à des spécificités territoriales variées.

À ce titre, l'entrée par l'éducation artistique et culturelle apporte des contenus conformes à l'esprit de la réforme, indispensables à sa mise en œuvre, comportant un regard renouvelé sur **les programmes, les pratiques d'enseignement et l'organisation pédagogique**. Réveiller l'intérêt de tous les élèves pour les apprentissages scolaires, mettre en œuvre un accompagnement à la fois bienveillant et exigeant, développer la pratique de projet, la pédagogie du détour, l'ouverture de l'école à ses partenaires, prendre conscience du caractère circonstanciel de découpages disciplinaires dont l'épistémologie nous enseigne la relativité, sont autant d'enjeux cruciaux pour la réussite de la réforme. Les stages construits à partir de domaines qui découpent et regroupent les savoirs selon des modalités en phase avec la vie culturelle, l'actualité de la recherche, l'appui sur les ressources les plus actuelles de partenaires variés et scientifiquement incontestables, sont susceptibles d'apporter les nourritures intellectuelles indispensables ainsi que la motivation nécessaire pour mettre en œuvre la réforme.